

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-224 ECOLOGIE URBAINE

Bretagne Vivante-SEPNB - Approbation d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre Brest métropole et l'association Bretagne Vivante-SEPNB - 2017-2019.

Le rapporteur, M. Francis GROSJEAN
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – Bretagne Vivante-SEPNB - Approbation d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre Brest métropole et l'association Bretagne Vivante-SEPNB - 2017-2019.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Brest métropole et Bretagne Vivante-SEPNB, ont signé en 2007, une convention relative à la mise en œuvre d'animations scolaires et d'animations destinées au grand public, portant sur les problématiques liées à l'environnement.

La nature des missions de Bretagne Vivante-SEPNB prévues dans la convention d'objectifs de 2007 ayant évolué, un projet de nouvelle convention a été élaboré.

Ce projet de convention a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de Brest métropole pour la réalisation du programme d'actions de l'association figurant en Annexe 1 de la convention, sur le périmètre de Brest métropole.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les exercices 2017, 2018 et 2019.

Le montant de la subvention correspondante sera fixé annuellement par le Brest métropole sur présentation par l'association de son rapport d'activité accompagné du compte-rendu financier.

Pour l'année 2017, il est proposé que Brest métropole apporte une subvention d'un montant de 23 000 €.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention entre Brest métropole et Bretagne Vivante-SEPNB, d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que d'approuver la subvention 2017 d'un montant de 23 000€. Avis commissions :

Avis de la Commission Grands Services Urbains et Environnement : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre: Le groupe GICA

Abstention: Les groupes Brest Nouvelle Alternative et Rassemblement pour Brest